Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Elections sénatoriales : « le bon sens vauclusien a parlé »



« Le bon sens vauclusien a parlé » s'est félicitée Dominique Santoni élue LR avec Jean-Baptiste Blanc. Troisième, le RN Thierry d'Aigremont, premier sénateur du parti de Marine Le Pen à siéger pour le Vaucluse au Palais du Luxembourg.

Le Vaucluse comptait déjà 4 députés RN sur 5, il a désormais 1 sénateur sur 3, les deux autres étant des Républicains. Au terme de 2h15 d'un très long dépouillement à la Préfecture Chabran, les chiffres ont parlé par la voix de Jean-Philippe Lejeune, président du tribunal judiciaire d'Avignon et du bureau centralisateur des votes qui a proclamé les résultats à 20h45.

La perte des villes de gauche coûte cher au sénateur socialiste sortant

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Exit Lucien Stanzione, le socialiste qui arrive derrière le trio avec 198 voix, soit 86 de moins qu'en 2020. Il faut dire que le PS a perdu aux municipales de mars dernier des villes de gauche comme Avignon, Carpentras et Monteux. Malgré cela, le sénateur sortant résiste finalement assez bien (15,40%) malgré la perte de son siège.

Battue également, la compagne du maire d'Avignon. La liste 'Le bon sens des territoires' emmenée par Anaïs Hausmann, croyait avoir un boulevard. Elle est pourtant battue avec 173 voix (13,45%). LFI, avec Julien Gautier et Mathilde Louvain suivent (2,33% des suffrages), puis Sylvie Viala, Union des Centres (1,48%) et dernière Jade Escoffier (1,24%) pour 'Regards sur les Territoires'.



Jean-Baptiste Blanc, réélu sénateur de Vaucluse.

> « Le but d'un sénateur c'est d'être utile. »
>
> *Jean-Baptiste Blanc, réélu sénateur de Vaucluse*

L'avocat Jean-Baptiste Blanc qui a eu 52 ans le 3 septembre dernier rempile. Lui qui, lors de son premier mandat, s'est décarcassé pour le Vaucluse. Notamment membre de la commission des lois, il a posé 130 questions au gouvernement, rédigé 117 propositions de loi, est intervenu 388 fois en commissions et pris la parole 116 fois, il insiste : « Le but d'un sénateur c'est d'être utile, ancré dans le réel, au service des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

maires et surtout, de rester humble. » Dans le 5e département le plus pauvre de France, « il n'y a pas de place pour l'arrogance ».

Résultats – Sénatoriales 2026 - 1er tour - 27/09/2026

Département 84 - Vaucluse

Résultats complets

Résultats calculés sur la base de 100,00% d'inscrits reçus*

84 - Vaucluse

3 siège(s) à pourvoir

		% Inscrits	% Votants
Inscrits	1 318		
Votants	1 303	98,86%	
Abstentions	15	1,14%	
Exprimés	1 286	97,57%	98,70%
Blancs	13	0,99%	1,00%
Nuls	4	0,30%	0,31%

Nuance	Candidatures	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Sièges
LLR	Jean-Baptiste BLANC Le Vaucluse 2032	501	38,01%	38,96%	2
LRN	Thierry D'AIGREMONT Au service des communes	349	26,48%	27,14%	1
LSOC	Lucien STANZIONE Agir ensemble, pour le Vaucluse	198	15,02%	15,40%	0
LDVD	Anaïs HAUSMANN DEBAN Le bon sens des territoires	173	13,13%	13,45%	0
LFI	Julien GAUTIER Nouveau front populaire	30	2,28%	2,33%	0
LMDM	Sylvie VIALA Union des Centres	19	1,44%	1,48%	0
LEXD	Jade ESCOFFIER Regards sur nos territoires	16	1,21%	1,24%	0

Les résultats officiels de la Préfecture de Vaucluse.

« Cette victoire n'a pas été facile avec un éparpillement de listes, notamment une autre à droite, poursuit-il. Les territoires et les collectivités locales souffrent avec une baisse régulière des dotations, nous allons continuer à nous battre pour eux. Les grands électeurs ont voté pour le travail accompli, l'expérience, la compétence, la disponibilité. Dès demain je me retrousse les manches, je me remets au boulot au Palais du Luxembourg. »
Interrogé sur ses futures relations avec le RN, qui disposera désormais et pour la première fois d'un groupe au Sénat (avec 13 élus plus ceux des 'Ciottistes'), il a été clair : « Ils ont été élus, donc nous travaillerons dans le sens de l'intérêt général des citoyens, sur des dossiers concrets. On ne parlera pas politique. »

« Nous sommes légitimes. »

Dominique Santoni, nouvelle sénatrice LR de Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Dominique Santoni, l'ancienne maire d'Apt, dont le grand-père et le père aussi ont été des élus de la République, était tout sourire. La présidente du Conseil départemental l'a dit carrément avec malice, « le bon sens vauclusien a parlé, il a gagné ! ». Heureuse de cette victoire, elle a évoqué les raisons de ce vote : « les grands électeurs nous connaissent, ils savent ce que nous faisons tous les jours pour les 151 communes de Vaucluse. Ils connaissent notre engagement, notre disponibilité, notre sens de la proximité, du concret, du pragmatisme. Nous avons un bilan, nous sommes forts d'une expérience, nous sommes légitimes. »

La Présidente de l'exécutif a précisé : « Je suis attachée viscéralement au Vaucluse, je continuerai à me battre pour tous les Vauclusiens. Ici, au Conseil départemental, nous avons salarié des médecins pour éviter les déserts médicaux, nous avons régulé le RSA, nous avons investi y compris dans les territoires ruraux, dans de lourds travaux de sécurisation des routes. Au Sénat, je porterai les dossiers comme l'urgence agricole et climatique, la solidarité, l'aide sociale à l'enfance, les pompiers, la simplification des lois et des normes. »
Dominique Santoni poursuit : « J'ai constaté depuis que je suis engagée en politique (ndlr : depuis 2015), que les blocages venaient souvent de Paris. Donc je ferai remonter les dossiers dans la capitale, je porterai la voix des élus locaux, je plaiderai pour un nouvel acte de décentralisation. Je suis en prise directe avec eux, il faut faire confiance aux maires, aux conseillers municipaux, leur donner les moyens d'agir au service de leurs concitoyens et surtout des plus démunis. »

Dominique Santoni a insisté sur le rôle de pôle de stabilité que joue le CD 84. « Nous sommes une équipe soudée, stable, unie. Je resterai élue aux finances au Conseil départemental pour continuer à aider tous les territoires. Ma porte restera ouverte à tous, même si une liste à droite nous a fait perdre des voix. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Le RN Thierry d'Aigremont sera le premier sénateur du parti de Marine Le Pen à siéger pour le Vaucluse au Palais du Luxembourg.

> « Maintenant, nous attendons sereinement la Présidentielle. »
>
> *Thierry d'Aigremont, 1er sénateur RN en Vaucluse*

Anaïs Hausmann, élue depuis 6 mois en Vaucluse, pendant la campagne avait dit « L'enjeu est de choisir entre 2 conceptions, celle qui prolonge des positions acquises et celle qui ouvre une nouvelle voie ». Les grands électeurs ont tranché : le bons sens des territoires ne peut visiblement pas se faire sans les territoires.

Le troisième sénateur élu ce dimanche, Thierry d'Aigremont, s'est félicité « Sur 8 parlementaires en Vaucluse, 5 sont RN : 4 à l'Assemblée Nationale et 1 au Sénat. Ce n'est que justice, c'est mathématiquement le reflet du vote démocratique dans ce département, puisque 143 000 Vauclusiens ont voté RN aux législatives 2024. Maintenant, nous attendons sereinement la Présidentielle. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

La rentrée de la session 2026 aura lieu le 1er octobre au Sénat, donc jeudi prochain. Sous peu, nous devrions donc aussi savoir qui succédera à Dominique Santoni à la présidence du Conseil départemental de Vaucluse.

Sénatoriales en Vaucluse : LFI veut « remplacer le chacun pour soi par le tous ensemble »



Julien Gautier est la tête de liste LFI à l'occasion des prochaines élections sénatoriales de Vaucluse. A 49 ans, ce conseiller municipal à La Tour d'Aigues ambitionne de faire 'entrer le programme du NFP au Sénat'. Entretien avec cet avocat pénaliste, co-président du réseau des élu.e.s insoumis et citoyens 84, qui ne se résigne pas à ce que le Vaucluse reste l'un des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

départements les plus pauvres de France.

Quelle est votre vision de la fonction de sénateur et pourquoi êtes-vous candidat ?
« Pour nous, un sénateur doit d'abord prendre la mesure du temps long, défendre la République et l'État de droit face à la progression de l'extrême droite et de ses idées. C'est, par exemple, s'opposer à cette logique de présomption de légalité des tirs des forces de l'ordre que nous combattons. Plus largement, nous défendons une VIe République qui réformera profondément le Sénat, institution dont le fonctionnement est aujourd'hui largement sclérosé. Mais tant que cette institution existe, il faut y mener la bataille des idées et y défendre les communes. C'est le sens de notre candidature, avec Mathilde Louvain, élue à Avignon, Yassine Abdelouadoud, citoyen engagé à Carpentras, Yvonne Charra, élue à Valréas, et Oukacha Rtili, élu à Avignon. Notre liste démontre aussi de l'implantation nouvelle que nous construisons dans tout le Vaucluse. »

Qu'apporterait, selon vous, l'arrivée d'un sénateur LFI au Palais du Luxembourg ?
« D'abord, le programme du Nouveau Front populaire, pour répondre aux urgences sociales, climatiques et démocratiques. Nous voulons remplacer le 'chacun pour soi' par le 'tous ensemble'. Cela passe par des mesures très concrètes : indexer la DGF sur l'inflation pour que les communes cessent de s'appauvrir, défendre les services publics et retrouver un État stratège capable de planifier. Nous voulons aussi changer de méthode : assumer un cap politique clair, fondé sur un programme connu, plutôt que cet apolitisme de façade qui finit par laisser le champ libre au RN. Nous voulons que le Vaucluse ait au Sénat une voix qui dise clairement ce qu'elle défend et qui vote en conséquence. »

> « La commune doit redevenir le premier maillon démocratique d'une République qui tient ses promesses. »

Cette élection, s'appuyant sur des grands électeurs, est souvent considérée comme le scrutin des maires et des élus de terrain. Qu'avez-vous à leur dire pour les convaincre ?
« Indignez-vous ! Et regardez les actes et les votes plutôt que les mots-valises comme 'territoire' ou 'bon sens'. On ne peut pas invoquer sans cesse les services publics et voter les budgets de rigueur. La proposition d'inscrire une Charte des services publics dans notre bloc constitutionnel a ainsi été rejetée par le Sénat. Les élus locaux, eux, connaissent la réalité : lorsqu'il faut rénover une école, refaire un réseau d'eau ou maintenir un service public, chaque euro compte. Notre première proposition est donc claire : indexer la DGF sur l'inflation. Mais nous voulons aller plus loin : redonner aux communes les moyens d'agir et retrouver un État stratège. Nos éco-régions organisées autour des bassins versants en sont un exemple : planifier l'eau, l'agriculture, les transports et la bifurcation écologique en partant des réalités du territoire. La commune doit redevenir le premier maillon démocratique d'une République qui tient ses promesses. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

> « La gauche n'a pas seulement perdu des villes importantes dans le Vaucluse. Elle a perdu des électeurs, mais aussi parfois ses mots, ses idées et jusqu'à la conscience de sa mission. »

Des grands électeurs de gauche pourraient penser que votre candidature risque de diviser les voix et de faire perdre son siège au sénateur socialiste sortant. Que leur répondez-vous ?
« Je leur dis : regardons ce qui vient de se passer. La gauche n'a pas seulement perdu des villes importantes dans le Vaucluse. Elle a perdu des électeurs, mais aussi parfois ses mots, ses idées et jusqu'à la conscience de sa mission. Le problème n'est donc pas qu'il y ait trop de gauche, mais qu'elle ne soit plus suffisamment au rendez-vous. Nous avons un désaccord stratégique profond avec Lucien Stanzione (Ndlr : le sénateur socialiste sortant). Son choix est celui du compromis avec la droite sénatoriale ; le nôtre est de faire vivre le programme du Nouveau Front populaire le plus largement possible. Aux grands électeurs de gauche, nous disons : si les forces écologistes et progressistes de ce département ne veulent pas disparaître face au RN, il faut reconstruire une gauche qui assume ses idées. Dans des contextes très différents, Mamdani à New York ou Die Linke à Berlin montrent qu'une gauche qui retrouve un projet identifiable peut recréer une dynamique. C'est cette voie que nous proposons dans le Vaucluse. »

Sénatoriales : 7 listes en présence dans le Vaucluse

Le Vaucluse est plutôt un département rural, LFI est généralement plutôt implantée dans les centres urbains. Comment pensez-vous que votre mouvement puisse représenter ces territoires périphériques ?
« Dans la République, il n'y a pas de territoires 'périphériques. Et il n'y a pas deux France. Dans nos villages comme dans les villes, on retrouve les mêmes préoccupations : l'école, le médecin, le logement, les transports, l'eau, le bureau de poste. L'éloignement les rend même parfois plus difficiles encore dans les communes rurales. Notre liste exprime cette réalité : elle rassemble des élus et citoyens engagés d'Avignon à Carpentras, de Valréas à La Tour-d'Aigues. Nous avons aussi structuré un réseau des élus insoumis et citoyens du Vaucluse, qui a vocation à grandir et à accueillir des élus qui ne sont pas nécessairement encartés mais qui veulent agir ensemble. C'est ainsi que nous voulons nous ancrer durablement dans le département : en construisant, commune après commune, un Vaucluse solidaire.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Julien Gautier, élu à la Tour d'Aigues et
co-président du réseau des élu.e.s insoumis et citoyens de Vaucluse. Crédit : DR

> « Nous voulons nous ancrer durablement dans le département : en construisant, commune après commune, un Vaucluse solidaire. »

Cette élection arrive après des épisodes électoraux particulièrement tendus en Vaucluse. Dérive-t-on vers une politique de l'affrontement total, bloc contre bloc, alors que bien souvent le Sénat est la chambre du consensus ?

« Je ne crois pas que le consensus soit une vertu en lui-même. La démocratie a besoin de dissensus : il faut pouvoir proposer des projets différents, les confronter et permettre aux citoyens de trancher. Face à l'extrême droite, nos désaccords sont évidemment fondamentaux : sur l'État de droit, la justice sociale ou

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

notre conception même de la République, nous ne transigerons pas. Mais cela ne signifie pas que nous considérons tous ceux qui pensent différemment comme des ennemis. Nous pouvons travailler avec des élus de sensibilités différentes lorsqu'il faut défendre une ligne ferroviaire, un bureau de poste, un hôpital ou les finances d'une commune. Nous pouvons être fermes sur nos convictions et respectueux de nos adversaires. Le débat démocratique n'est pas le problème : il est précisément la solution. »

Le mandat de sénateur est d'une durée de six ans. Comment voyez-vous le Vaucluse, l'un des départements les plus pauvres de France, en 2032 ?
« Je ne me résous pas à ce que le Vaucluse reste l'un des départements les plus pauvres de France. Nous avons des atouts considérables : le Rhône et la Durance, une agriculture exceptionnelle, le Ventoux et le Luberon, du tourisme, des pôles industriels, énergétiques et scientifiques importants. En 2032, je voudrais que nous ayons fait de la bifurcation écologique un moteur de développement : davantage de ferroviaire, une eau protégée, des services publics renforcés et des agriculteurs qui vivent de leur travail pour nourrir la population. Il faut sortir de la gestion de la pénurie et retrouver une ambition pour le Vaucluse. Dimanche, les grandes électrices et les grands électeurs auront finalement un choix assez simple à faire : le poids des habitudes ou la force des idées. »

A lire aussi

'Sénateur Jean-Baptiste Blanc, 'Relever les nouveaux défis du territoire' **ici**

'Sénatoriales en Vaucluse : LFI veut « remplacer le chacun pour soi par le tous ensemble' **ici**

'Le RN Vaucluse bientôt au Sénat ? Thierry d'Aigremont y croit' **ici.**

'Elections sénatoriales de Vaucluse ce dimanche, Lucien Stanzione mise sur le terrain' **ici**

'Sénatoriales : Sylvie Viala entend mettre sa véritable connaissance du terrain au service du Vaucluse' **ici**

'Anaïs Hausmann sera bien candidate aux sénatoriales en Vaucluse' **ici**

Sénateur Jean-Baptiste Blanc, 'Relever les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

nouveaux défis du territoire’



À l’approche des élections sénatoriales qui auront lieu ce dimanche 27 septembre 2026, Jean-Baptiste Blanc, sénateur LR (Les Républicains) de Vaucluse, ‘Nouvelle élection, nouveau départ, nouveaux défi’, évoque son action auprès des élus locaux, son combat contre le zéro artificialisation nette et sa volonté de redonner davantage de marges de manœuvre aux collectivités. Sept listes sont en lice ici.

En Vaucluse, les prochaines élections sénatoriales se joueront au suffrage indirect ce dimanche 27 septembre. Les grands électeurs : maires, conseillers municipaux, départementaux et régionaux désigneront les représentants du département au Sénat. Trois sièges sont à pourvoir. Le scrutin se

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

déroulera à la proportionnelle, sur des listes paritaires. Les priorités du sénateur sortant Jean-Baptiste Blanc pour les six prochaines années ? La liberté communale, l'autonomie financière, le soutien à l'agriculture, l'accès aux soins, l'attractivité économique et, surtout, la défense des intérêts du Vaucluse.

Quel bilan tirez-vous de votre mandat de sénateur du Vaucluse ?
Le Vaucluse est ma priorité absolue et mon engagement est d'être présent sur le terrain en permanence, et de porter à Paris chaque demande, chaque projet, chaque difficulté de nos 151 communes. Cet engagement s'est traduit par 1212 visites dans les communes du Vaucluse, 38 rendez-vous obtenus avec les services de l'État pour des élus, 7 rendez-vous avec des ministres, et 425 dossiers de communes défendus, souvent des dossiers de subvention bloqués que j'ai personnellement débloqués. À Paris, cela s'est traduit par 130 questions au Gouvernement, 117 propositions de loi, 388 interventions en commission et 116 prises de parole en séance. J'ai aussi organisé plus de 10 séminaires thématiques en Vaucluse avec ceux qui écrivent la loi et le budget de la Nation, pour que le terrain nourrisse la loi, et non l'inverse.

Mais au-delà des chiffres, il y a un combat qui a structuré tout mon mandat et qui va se poursuivre à la rentrée : le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Ce sujet, tombé sur mon bureau presque par hasard, est devenu une affaire nationale. Je ne conteste pas l'objectif climatique du ZAN, il est nécessaire. Mais sa mise en œuvre, décidée à Paris et relayée par les régions via le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), revient à imposer un modèle unique de densification à des territoires ruraux qui n'ont pas les mêmes réalités qu'une métropole. On demande aux maires de loger leur population, de créer de l'emploi, d'accueillir des énergies renouvelables, et on leur retire le foncier pour le faire, sans accompagnement, sans ingénierie, sans financement.

J'ai porté deux lois sur ce sujet : le ZAN 2, avec Valérie Létard, (ancienne ministre chargée du logement et députée) et surtout TRACE (trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus), coproduite avec Guislain Cambier, votée par 250 sénateurs et qui attend désormais son inscription à l'Assemblée nationale. Ce sera mon grand combat de la rentrée : faire adopter TRACE, qui permet de signer, territoire par territoire, un contrat de sobriété foncière, c'est-à-dire adapter la règle au terrain plutôt que l'imposer d'en haut, tout en tenant collectivement la trajectoire climatique.

Ce combat est vital pour le Vaucluse. Notre département vieillit, nous perdons plus de 1000 enfants par an, ce qui ferme des classes et des écoles. La raison est simple : il n'y a plus assez de foncier disponible et abordable pour que nos jeunes ménages se logent, notamment à cause du poids des résidences secondaires. Le contrat de sobriété foncière, c'est la clé pour un Vaucluse vivant, dans chacune de ses 151 communes et ce sera le combat de ce mandat.

À ces réalisations s'ajoutent d'autres chantiers depuis 2020 : la défense des vins et de l'agriculture du Vaucluse au Sénat, notamment au sein du groupe Vigne et Vin, la loi d'urgence agricole du 2 juillet 2026, mon alerte dès 2021 sur la menace REACH (Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des substances chimiques)pesant sur la lavande qui représente, dans le département, 4 000 hectares, 9 000 emplois directs), mon combat pour les hôpitaux de Carpentras, Apt, Cavaillon et Vaison, et mon travail,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

avec Alain Milon, sur l'arrivée des médecins juniors dans nos territoires prioritaires pour que l'accès au soin, en Vaucluse ne dépende plus de son code postal.

Quelles mesures prioritaires pour redonner des marges de manœuvre financières aux communes et simplifier leurs relations avec l'État ?
La première urgence, c'est de mettre fin au rabotage permanent des dotations. Je porte un moratoire sur les baisses de moyens dans le PLF 2027 (Projet de loi de finances), une indexation de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) sur l'inflation, et une refonte de la péréquation qui corrige enfin le déséquilibre au détriment des territoires ruraux comme le nôtre.

Mais au-delà de ces mesures d'urgence, il faut s'attaquer à la racine du problème : la France n'a jamais réellement décentralisé. Chaque vague de décentralisation, depuis les années 1980, a consisté à transférer des compétences aux collectivités sans leur donner les moyens de les exercer. La suppression de la taxe d'habitation en est le dernier exemple : elle a privé les communes d'une ressource fiscale locale essentielle, et donc de leur autonomie. Je propose de recréer une ressource fiscale locale dynamique, adossée notamment aux contrats de sobriété foncière issus de ma loi TRACE, cette nouvelle recette fiscale permettrait aux communes de financer elles-mêmes la reconquête des friches et la renaturation, tout en responsabilisant les citoyens dans le financement des services publics dont ils bénéficient. Je propose aussi l'affectation d'une part de TVA aux intercommunalités, avec un fléchage garanti vers la ruralité, et une véritable loi de décentralisation qui refonderait la relation entre l'État et les collectivités sur un mode contractuel plutôt que descendant : passer du statut d'auxiliaire de l'État à celui de partenaire de l'État.

Sur la simplification, le constat est alarmant : depuis 2009, l'accumulation de normes coûte plus de 7,5 milliards d'euros par an à nos collectivités. J'ai lancé le dispositif « Mon Sénateur & Moi », une consultation des élus du Vaucluse dès octobre, pour construire un véritable plan ORSEC de la simplification administrative : allègement des marchés publics, réduction des obligations déclaratives, accélération des délais d'instruction, et surtout simplification du millefeuille de la planification territoriale : RNU (Règlement national d'urbanisme), PLU (Plan local d'urbanisme), PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), SCoT (Schéma de cohérence territoriale), PCAET (Plan climat air énergie territorial), PLH (Programme local de l'habitat), SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires): ces strates s'empilent et étouffent la liberté d'action des maires.

Je veux également que le Sénat s'attaque au poids des agences d'État : ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), ARS (Agence régionale de santé), ADEME (Agence de la transition écologique), OFB (Office français de la biodiversité…), qui coûtent des dizaines de milliards, multiplient les normes et démultiplient les contrôles, alors même que les ministres pourraient exercer ces missions directement, sans rajouter une couche supplémentaire dans un système déjà illisible.

Enfin, je défends un statut de l'élu local renforcé : la loi du 22 décembre 2025 a revalorisé les indemnités et étendu les frais de garde d'enfants aux communes jusqu'à 10 000 habitants, compensés par l'État. Il reste à construire un droit à l'adaptation et à la compensation pour les élus qui sont aussi indépendants :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, trop souvent oubliés de ces dispositifs.



De gauche à droite : Pierre Gonzalvez, maire de L'Isle-sur-la-Sorgue depuis 2008 et vice-président du Département ; Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse ; Jean-Baptiste Blanc, sénateur LR, Dominique Plancher, maire de Venasque et porte-voix de la ruralité au sein de l'Association des maires ruraux ; et Patrick Adrien, maire de Valréas et conseiller régional. Copyright Sénat

Quelles solutions pour soutenir durablement les exploitants viticoles et agricoles face à la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

concurrence internationale ?
L'agriculture vauclusienne traverse une crise multiple : climatique, économique, réglementaire, et j'ai porté ce combat au Sénat, pomme, lavande, cerise, vin … D'abord, la question de l'eau, qui est centrale et urgente. Je porte un plan départemental de sécurité hydrique articulé autour de trois priorités : sécuriser l'accès à l'eau dans le Haut-Vaucluse et sur le plateau de Sault, notamment via le projet HPR (hauts de Provence Rhodanienne) ; permettre le stockage de l'eau par des retenues, comme cela se fait dans les départements voisins, dans le cadre encadré par la loi d'urgence agricole de juillet 2026 ; et moderniser nos réseaux d'irrigation, en accompagnant la transition du gravitaire vers le sous pression, en soutenant les ASA 'Associations syndicales autorisées), et en développant la réutilisation des eaux usées.

Ensuite, la protection réglementaire de nos filières. J'ai alerté dès 2021 sur la menace du classement REACH pesant sur la lavande, une filière qui représente plus de 4 000 hectares et 9 000 emplois directs dans notre département, et j'ai obtenu, avec la loi d'urgence agricole du 2 juillet 2026, des dérogations encadrées pour les cerises et d'autres filières en situation d'impasse technique, faute de solutions phytosanitaires alternatives. Il faut continuer ce combat pour éviter que des normes européennes déconnectées du terrain ne détruisent nos productions sans bénéfice environnemental réel, pendant que des produits importés, non soumis aux mêmes règles, continuent d'entrer sur notre marché.

Sur la juste rémunération de nos agriculteurs, je me bats aux côtés de Nicolas Chabanne et de l'initiative 'C'est qui le patron ?' pour que nos producteurs ne soient plus écrasés par la grande distribution, je pense notamment à la filière pomme, où le prix payé au producteur peut descendre sous les 30 centimes le kilo pour un coût de production de 45 centimes. C'est intenable. Pour la viticulture en particulier, l'enjeu majeur est la préparation de la PAC post-2027 (Politique agricole commune), sur laquelle je me mobilise pleinement au Sénat, pour défendre des instruments de soutien adaptés à nos bassins de production et une meilleure protection face à la concurrence des vins extra-communautaires. Enfin, je veux préserver le patrimoine rural qui accompagne cette agriculture : cabanons, murs en pierre sèche, bories, à travers un Fonds de mobilisation du bâti rural car ce petit patrimoine fait partie intégrante de l'identité et de l'attractivité agricole de notre département.

Simplification administrative, guichet unique, relations collectivités-assureurs : pourquoi ces réformes sont-elles si difficiles, et quelles évolutions pour un nouveau mandat ?
Ces réformes se heurtent toutes au même obstacle structurel : la défiance de l'État central envers les élus locaux. La France n'aime pas ses territoires. Depuis Louis XIV jusqu'à aujourd'hui, l'intérêt général est pensé et décidé à Paris. Les lois de décentralisation sont tardives, fin du XIXe siècle pour les libertés communales, années 1960-1980 pour la décentralisation elle-même, et, à chaque étape, l'État s'est débarrassé de compétences sans donner aux collectivités les moyens de les exercer. Résultat : un empilement de normes, d'agences, de strates de planification, qui paralyse l'action publique locale au lieu de la faciliter. La preuve que l'État sait aller vite quand il le veut, c'est Notre-Dame et les Jeux Olympiques. La question qu'il faut poser, c'est pourquoi cette même capacité d'accélération n'est jamais mise au service des projets d'intérêt général portés par les territoires.

Sur la simplification administrative, le coût des normes accumulées depuis 2009 dépasse aujourd'hui 7,5 milliards d'euros par an pour les collectivités. J'ai engagé une consultation directe des élus vauclusiens

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

dès octobre, 'Mon Sénateur & Moi' pour construire, avec eux, un véritable plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) de la simplification : urbanisme, marchés publics, obligations déclaratives, délais d'instruction. Il faut aussi donner plus de pouvoir aux maires en matière de sanctions administratives, notamment pour lutter contre la cabanisation et les constructions illicites, qui touchent durement notre département, car aujourd'hui la réponse judiciaire est trop lente et l'exécution des décisions de justice trop difficile à obtenir. J'ai beaucoup travaillé sur ce sujet mais le combat continu.

Sur les agences d'État : ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), ARS (Agence régionale de santé), ADEME (Agence de transition écologique), OFB (Office français pour la sauvegarde de la biodiversité) et bien d'autres, le Sénat a documenté leur coût exorbitant et leur tendance à multiplier les normes et les contrôles au lieu de simplifier. Ce que je veux porter lors d'un nouveau mandat, c'est la suppression pure et simple de certains échelons : ce que font ces agences, les ministres peuvent le faire eux-mêmes, sans ajouter une couche supplémentaire dans un millefeuille territorial devenu infernal. Ce qui relie tous ces chantiers, c'est ma conviction que seule une vraie décentralisation — avec autonomie fiscale, contractualisation et différenciation territoriale, permettra de sortir ce pays de l'ornière. Le Portugal, l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne s'en sortent mieux parce que ce sont des pays décentralisés. Ce sera le cœur de mon action au Sénat si les grands électeurs me renouvellent leur confiance.

Qu'est-ce qui distingue votre candidature, et quelles sont vos priorités pour le Vaucluse pour les six prochaines années ?

Je porte une liste que j'ai voulue à l'image du Vaucluse :' Le Vaucluse 2032′, une liste rassemblant des élus expérimentés, tous vauclusiens, tous en responsabilité de longue date et qui connaissent leur territoire par cœur. À mes côtés : Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse, qui a tenu près de 90 % de ses engagements à la tête du Département ; Pierre Gonzalvez, maire de L'Isle-sur-la-Sorgue depuis 2008 et vice-président du Département ; Dominique Plancher, maire de Venasque et porte-voix de la ruralité au sein de l'Association des maires ruraux ; et Patrick Adrien, maire de Valréas et conseiller régional. C'est une équipe soudée par une conviction commune : le Sénat doit être le relais fidèle et efficace des territoires. Ce qui nous distingue, c'est notre expérience de la gestion de collectivités réelles, notre connaissance fine du terrain vauclusien, et notre méthode : écouter avant de décider et construire avec les élus..

Nous entrons dans une période de triple brouillard : un brouillard politique, à l'approche d'une élection présidentielle dont personne ne connaît l'issue ; un brouillard financier, avec une dette publique que Bercy et la Cour des comptes cherchent trop souvent à faire porter aux collectivités locales, à tort ; et un brouillard territorial, avec une pression constante de l'État pour nous pousser vers la métropolisation et la fusion forcée des communes, logique à laquelle je m'oppose fermement. Le Vaucluse doit rester un maillage vivant de 151 communes, chacune avec son identité, sa vie associative, ses commerces de proximité. Si des communes veulent mutualiser des services ou envisager un rapprochement, c'est à elles et à leur population d'en décider, jamais à coups de marteau imposés d'en haut, comme cela se fait aujourd'hui avec le ZAN.

Mes priorités pour les six prochaines années tiennent en trois engagements, qui sont ceux de toute ma liste : Donner aux maires la liberté d'agir : Donner les moyens de décider Vous protéger durablement.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Programme ici.
Propos recueillis par Mireille Hurlin

A lire aussi

‘Sénateur Jean-Baptiste Blanc, ‘Relever les nouveaux défis du territoire’ **ici**

‘Sénatoriales en Vaucluse : LFI veut « remplacer le chacun pour soi par le tous ensemble’ **ici**

‘Le RN Vaucluse bientôt au Sénat ? Thierry d’Aigremont y croit’ **ici.**

‘Elections sénatoriales de Vaucluse ce dimanche, Lucien Stanzione mise sur le terrain’ **ici**

’Sénatoriales : Sylvie Viala entend mettre sa véritable connaissance du terrain au service du Vaucluse’ **ici**

‘Anaïs Hausmann sera bien candidate aux sénatoriales en Vaucluse’ **ici**

Les Sénatoriales au menu de Dimanche en Politique sur France 3 Provence-Alpes-Méditerranée

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Ce dimanche 13 septembre, ce magazine politique animé par Thierry Bezer sur France 3 Provence-Alpes-Méditerranée sera consacré au renouvellement partiel du Sénat le 27 septembre prochain, aux profils des candidats en lice dans les départements de la Région Sud et aux enjeux pour le territoire.

Autour de Thierry Bezer, quatre journalistes de la presse écrite :
– Andrée Brunetti de *L'Echo du Mardi*,
– Marie Lagache de *Marsactu*,
– Guilhem Ricavy de *Var Matin*,
– Françoise Varna de *La Marseillaise*.

Rendez-vous dimanche 13 septembre sur France 3 à 11h 20 pour la présentation et l'analyse de ce scrutin.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Agriculture, Lucien Stanzione porte la voix des territoires au Sénat



Face à la crise qui fragilise les exploitations agricoles, le sénateur vauclusien Lucien Stanzione multiplie les initiatives parlementaires. Pastoralisme, prédation du loup, avenir de la lavande ou accès à l'eau : autant de dossiers qu'il entend traduire en propositions législatives dans le cadre du projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles actuellement examiné au Parlement.

Depuis plusieurs années, Lucien Stanzione sillonne les territoires ruraux du Vaucluse afin de recueillir les préoccupations des élus, des éleveurs et des représentants des filières agricoles, avec pour mission de transformer les difficultés rencontrées sur le terrain en mesures législatives concrètes. Une démarche ayant pour cadre le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles, présenté par le Gouvernement au printemps 2026 pour protéger, simplifier et renforcer la souveraineté alimentaire française.

Le pastoralisme, un modèle à préserver

Co-rapporteur de la mission d'information sénatoriale sur l'avenir du pastoralisme, dont les conclusions

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

ont été rendues publiques le 3 juin dernier, le sénateur de Vaucluse souligne, dans ce rapport, le rôle du pastoralisme dans l'entretien des paysages, la prévention des incendies, la biodiversité et la production alimentaire. Un travail de plusieurs mois de travaux ayant mobilisé une centaine de personnes et une cinquantaine d'organisations professionnelles.

Les troupeaux et les loups

À l'occasion du Comité départemental Loup puis devant les élus de la Communauté de communes Ventoux Sud, Lucien Stanzione a rappelé que la prédation constitue aujourd'hui une menace majeure pour de nombreuses exploitations pastorales. En plus des pertes financières, le sénateur a évoqué les conséquences psychologiques sur les éleveurs, de ces attaques sauvages du loup sur les troupeaux. Et en cela, l'homme politique veut faire évoluer le cadre législatif en renforçant les moyens de protection des troupeaux. Parmi les mesures défendues figurent la suppression du reste à charge des éleveurs pour financer les dispositifs de protection, une meilleure indemnisation des pertes indirectes, l'utilisation d'équipements comme les lunettes thermiques lors des tirs de défense, une estimation plus fiable de la population de loups, l'adaptation des plafonds de prélèvement en fonction de la pression réelle de la prédation ainsi que la reconnaissance d'un véritable statut pour les louvetiers. Toutefois ces propositions interviennent alors que les services de l'État poursuivent également le déploiement des aides à la protection des troupeaux dans les zones exposées à la prédation.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



DR

La lavande, emblème vauclusien en danger

Autre dossier prioritaire : la filière lavande et lavandin. Réunis à la Communauté de communes Ventoux Sud, en mai dernier, à l'initiative du sénateur, élus locaux, organisations professionnelles et producteurs ont dressé un constat particulièrement préoccupant. Entre la chute des surfaces cultivées, l'explosion des coûts énergétiques, la concurrence étrangère, les difficultés d'accès à l'eau et les conséquences du changement climatique, l'économie locale se voit sensiblement fragilisée. Le Vaucluse représentait encore près de 20% des surfaces françaises en 2024, mais plus de 5 500 hectares ont disparu depuis 2021, dans les territoires historiques de production. Plusieurs pépiniéristes ont cessé leur activité et ces répercussions concernent également les distilleries, le tourisme, l'hôtellerie ou encore la restauration.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Vers un plan de relance du plateau d'Albion
À l'issue de cette concertation, un plan de relance de la lavande a été engagé. Le sénateur souhaite réunir les départements de Vaucluse, de la Drôme et des Alpes-de-Haute-Provence, les Régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les préfets concernés afin de lancer une dynamique de replantation sur le plateau d'Albion, avec des variétés mieux adaptées au changement climatique. Les associations de maires seront également sollicitées afin de fédérer les collectivités autour de cette stratégie.

Défendre les territoires ruraux
Pastoralisme, gestion du loup ou de la filière lavande, Lucien Stanzione part des réalités vécues par les acteurs de terrain pour travailler à la réponse législative via la rédaction d'amendements et les futures propositions de loi. Mission ? Défendre l'équilibre entre protection de la biodiversité, maintien des activités économiques et souveraineté alimentaire et maintenir la pression pour que la future loi d'urgence agricole, dont l'examen parlementaire se poursuit, ne passe pas à côté de l'objectif.
Mireille Hurlin

Le sénateur Blanc se penche sur le berceau des 'territoires zéro chômeur de longue durée'

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse, vient d'intervenir sur la proposition de loi visant à étendre progressivement l'expérimentation du dispositif 'territoires zéro chômeur de longue durée'. Dans ce cadre, il a notamment déposé 5 amendements élaborés conjointement avec Laurent Garcia, élu à Gargas, et chef de projet du dispositif soutenu par la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

S'inquiétant de l'avenir au niveau national des Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD), le sénateur de Vaucluse Jean-Baptiste Blanc est monté au créneau afin de tirer au clair l'avenir de ce dispositif dont l'expérimentation doit prendre fin le 31 décembre 2026. Pour ce dernier, les TZCLD « portent quelque chose d'essentiel et de prouvé ».

> « Le droit à l'emploi n'est pas une utopie : c'est une réalité. »
>
> *Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse*

« La preuve, je la trouve dans mon département, poursuit l'élu ce mardi 9 juin à la tribune du sénat afin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

de défendre ce dispositif visant à résorber le chômage endémique local. Dans le Pays d'Apt Luberon, en Vaucluse, l'Entreprise à but d'emploi (EBE) Zou Vaï : 95 salariés issus de la privation durable d'emploi, 410 000€ de chiffre d'affaires en hausse de 47%, un résultat d'exploitation positif. Le droit à l'emploi n'est pas une utopie : c'est une réalité, quand on lui en donne les moyens. Mais ce même terrain m'a enseigné aussi que, sans une subvention exceptionnelle de 80 000€ accordée par la Communauté de communes début 2025, Zou Vaï était en danger. Ce n'est pas une anecdote, c'est la révélation d'une fragilité structurelle que la loi doit corriger. »

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : où en est le Pays d'Apt ?

C'est donc dans cette optique que le parlementaire vauclusien a travaillé avec Laurent Garcia, 4e adjoint de la commune de Gargas, et chef de projet du dispositif soutenu localement par la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) dans le cadre du TZCLD. Les deux ont ainsi rédigé 5 amendements afin de notamment pérenniser le fonctionnement de cette initiative de retour à l'emploi.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Laurent Garcia, élu à Gargas et chef du projet Territoires zéro chômeur de longue durée dans le Luberon. Crédit : DR/Commune de Gargas

Ces textes proposent ainsi de préciser plusieurs angles morts : notifier l'engagement financier de l'Etat comme socle du financement du dispositif, tenir compte dans les financements des emplois nécessaires au fonctionnement, à l'encadrement et au développement des entreprises à but d'emploi mentionnées, prévoir des modalités de soutien à la formation des salariés, permettre la possibilité pour les EBE de répondre à des appels à projets, appels d'offres ou autres procédures de mise en concurrence ou bien encore favoriser le développement de partenariats avec les acteurs économiques du territoire y compris hors des locaux des entreprises à but d'emploi.

> « On ne pérennise pas durablement ce qu'on laisse structurellement fragile. »
>
> *Jean-Baptiste Blanc*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

« Derrière chaque EBE qui tient debout, il y a des emplois que personne ne voit : des directeurs, des responsables de développement, des fonctions support. Ces emplois non conventionnés sont invisibles dans la loi et pourtant, sans eux, rien ne fonctionne », insiste le Jean-Baptiste Blanc qui poursuit : « « Comment se développer quand on ne peut répondre à un appel à projets sans risquer un contentieux ? interroge. Comment progresser quand la formation des salariés reste hors du cadre conventionnel pour les EBE de plus de 50 salariés ? Comment coopérer avec le tissu économique local quand le droit du travail leur refuse de prester au sein des entreprises locales qui en ont besoin ? On ne pérennise pas durablement ce qu'on laisse structurellement fragile. »

Aujourd'hui en France, outre Zou Vaï dans le Vaucluse, 92 Entreprises à but d'emploi regroupant plus de 3 800 salariés sont directement concernées par le maintien des TZCLD.

L.G.

Les alsaciens remettent en cause notre organisation territoriale

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



La réforme de notre organisation territoriale, voulue par François Hollande en 2015, a des conséquences inattendues. Sur la proposition de Brigitte Klinkert, députée du Haut-Rhin, l'Assemblée Nationale a voté à une majorité la sortie de l'Alsace de la région Grand Est. Même si le vote du Sénat est loin d'être acquis, c'est une petite victoire pour les alsaciens. Dans cette fronde, il faut surtout y voir une demande d'une plus grande autonomie politique. De quoi donner des idées à d'autres régions…

Les alsaciens ont toujours été contre la réforme territoriale de 2015 qui associait leur destin à celui des lorrains et des champardennais. Bien que la loi, leur donnait d'emblée la main sur l'exécutif du Grand Est, ils se sont toujours opposés à cette fusion. Cette concession donnée aux alsaciens n'en a pas moins calmé leurs velléités avec l'adoption, le 8 avril dernier, de la proposition de loi de la députée Renaissance Brigitte Klinkert. Celle-ci entérine la sortie de l'Alsace de la région Grand Est. Mais surtout ce texte confère à la « future nouvelle région Alsace » un statut particulier aux pouvoirs élargis. Comme un avant-goût d'autonomie. Une démarche qui est scruté avec beaucoup d'intérêt du côté du pays Basque, de la Bretagne ou encore de la Savoie où les ambitions régionalistes sont fortes.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Une chose est sûre la promesse de la réalisation d'économies de fonctionnement avec le regroupement des régions n'a pas été tenue

Même si cette fronde risque d'être stoppée par le Sénat, elle pose et repose l'éternelle question de la bonne organisation administrative de notre pays. Y-a-t-il trop d'échelons et d'instances décisionnaires ? Quelle est la bonne taille ? Qui devrait décider de quoi ? Y-a-t-il pas un risque pour l'unité nationale ? Toutes ces questions sont sur la table depuis des décennies sans que de réponses soient véritablement apportées et surtout pas la loi de janvier 2015. Une chose est sûre la promesse de la réalisation d'économies de fonctionnement avec le regroupement des régions n'a pas été tenue.

La constance de la démarche alsacienne a au moins le mérite de remettre la question de notre organisation territoriale au cœur du débat politique, et cela à 12 mois des élections présidentielles. La question est intéressante : devons-nous aller décentraliser d'avantage avec une organisation de type fédérale comme chez plusieurs de nos voisins européens ?

En définitive, on pourrait remercier les alsaciens. Ils vont peut-être faire bouger les lignes permettant à notre pays de se doter enfin d'une gouvernance plus représentative et mieux partagée.

Logement : un nouveau levier fiscal pour relancer l'offre locative abordable

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Face à une crise du logement persistante, le Parlement a adopté la création d'un statut du bailleur privé, un dispositif fiscal inédit destiné à encourager les particuliers à investir dans le logement locatif à loyers maîtrisés. Portée par une majorité composite, la mesure promet des avantages fiscaux significatifs, mais reste suspendue aux débats budgétaires et à un possible risque d'inconstitutionnalité.

L'Assemblée nationale a adopté, mi-janvier, la création d'un statut du bailleur privé. Objectif ? Réorienter l'investissement des particuliers vers le logement abordable, alors que la production de logements neufs recule et que les loyers continuent de peser sur le pouvoir d'achat des ménages.

Un compromis politique sous contrainte

Le texte, voté après de longues négociations, est le fruit d'un compromis entre groupes de la gauche modérée, du centre et de la droite. Il a recueilli 158 voix favorables contre 49 oppositions, principalement issues des rangs écologistes, communistes et de La France insoumise, qui dénoncent un dispositif jugé trop favorable aux propriétaires privés. En contrepartie de ce vote, le gouvernement s'est engagé à alléger sensiblement les prélèvements pesant sur les bailleurs sociaux, une revendication ancienne de la gauche.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Un mécanisme fiscal incitatif
Dans sa version renforcée, le statut du bailleur privé ouvre droit à un amortissement fiscal annuel de 4% pour les logements neufs et de 3,5 %pour les logements anciens, sous réserve de réaliser des travaux représentant au moins 20% de la valeur du bien. Objectif ? Rendre l'investissement locatif plus attractif tout en conditionnant l'avantage fiscal à des loyers modérés et à une amélioration du parc existant. Le dispositif s'inscrit dans la continuité des réflexions menées depuis la fin progressive des mécanismes de défiscalisation type Pinel, arrivés à échéance et jugés insuffisamment ciblés sur les besoins sociaux.

Un risque constitutionnel en embuscade
Mais l'enthousiasme parlementaire a rapidement été tempéré. Lors des débats budgétaires, le rapporteur Philippe Juvin a alerté sur un risque de censure constitutionnelle, lié à la mise en application rétroactive du dispositif au 1er janvier 2026. Un point également souligné par la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, qui a regretté l'adoption d'un texte potentiellement inapplicable en l'état.

Le Sénat confirme, mais nuance
La dynamique s'est poursuivie au Sénat, qui a validé à son tour la création du statut fin novembre. Les sénateurs ont toutefois retenu une version plus encadrée, prévoyant un amortissement de 3,5% pour le logement intermédiaire, 4,5% pour le logement social et jusqu'à 5,5% pour le très social, dans la limite de 80% de la valeur du bien et d'un plafond annuel de 8 000€ pour deux logements. Selon Bercy, ce mécanisme permettrait de neutraliser fiscalement, sur vingt-cinq ans, un investissement de 300 000€ dans le logement intermédiaire neuf.

Une réforme encore suspendue
Reste que cette version, 'qualifiée d'édulcorée' par certains sénateurs, représenterait un coût estimé à 1,2 milliard d'€d'ici 2028 pour les finances publiques. Surtout, elle demeure étroitement liée aux discussions en cours sur le projet de loi de finances 2026. Entre arbitrages budgétaires et incertitudes juridiques, le statut du bailleur privé n'a pas encore franchi la dernière marche.

Produire des logements accessibles
S'il venait à être définitivement validé, ce nouvel outil fiscal pourrait néanmoins redessiner en profondeur l'investissement locatif privé, en le recentrant sur un objectif longtemps affiché mais rarement atteint : produire davantage de logements réellement accessibles.
Mireille Hurlin

Marie-Pierre Mouton nommée sénatrice : un

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

nouveau cap pour la Drôme après le combat de Gilbert Bouchet



Présidente du Conseil départemental de la Drôme depuis 2017, Marie-Pierre Mouton démissionnera de cette fonction le 1er novembre pour prendre la suite du sénateur Gilbert Bouchet, disparu des suites de la sclérose latérale amyotrophique (SLA) – dite maladie de Charcot. Cette passation marque à la fois la fin d'un combat courageux et le début d'une nouvelle étape pour la représentation drômoise au Sénat. C'est Franck Soulignac, adjoint au maire de Valence et 1er vice-président du Conseil départemental de la Drôme qui prend, par intérim, le fauteuil de la présidence du Département de la Drôme.

Dans un contexte national empreint d'incertitudes, Marie-Pierre Mouton s'apprête à franchir un cap politique. « J'ai remis ce matin ma démission de la présidence du Département de la Drôme, qui prendra effet le 1er novembre », écrit-elle, soulignant la responsabilité « immense » de son nouveau mandat

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

sénatorial. Sa décision fait suite au départ de Gilbert Bouchet, qu'elle salue avec émotion : « Je veux une nouvelle fois saluer la mémoire et l'action ».

Un chemin d'engagement territorial

Née en 1965, Marie-Pierre Mouton est une figure de la Drôme : conseillère départementale, maire de Pierrelatte, puis présidente du conseil départemental depuis 2017. Elle a été faite chevalier de la Légion d'honneur « pour son engagement local ». À la tête du Département, elle a notamment mis l'accent sur la solidarité, la ruralité et l'investissement dans les territoires sous tension. Elle insiste désormais sur sa volonté de « porter la voix des territoires, défendre nos collectivités et leur liberté d'action », soulignant que la proximité restera son fil conducteur.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Marie-Pierre Mouton Copyright MPM Communication

Un mandat de présidente intense, exigeant et humain

Son mandat au Département, comme elle le rappelle, « a été intense, exigeant et profondément humain ». Elle y voit la force du collectif et l'engagement des acteurs de terrain comme fondements de toute politique publique réussie. Elle annonce qu'elle restera conseillère départementale – aux côtés de son successeur désigné, le 1er vice-président Franck Soulignac, fidèle aux valeurs d'équité, solidarité et responsabilité.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Le vide laissé par Gilbert Bouchet et son héritage politique

Gilbert Bouchet, sénateur de la Drôme depuis 2014 et maire de Tain-l'Hermitage de 1995 à 2017, est décédé le 20 octobre 2025, à 78 ans, des suites de la maladie de Charcot. Diagnostiqué vers 2023, il avait poursuivi son mandat et s'était fait le porte-voix des personnes atteintes de maladies neurodégénératives. En octobre 2024, affaibli et sous respirateur, il avait pris la parole au Sénat pour défendre une proposition de loi visant à améliorer la prise en charge de la SLA –on estime à 8 000 le nombre de personnes atteintes de la maladie en France avec une incidence de 2,5 nouveaux cas pour 100 000 habitants par an-. Le combat du sénateur avait suscité une forte émotion : « Il faut absolument qu'on ait plus de moyens, plus de communication, car c'est une maladie qui peut tomber sur tout le monde », avait-il déclaré.

Une proposition adoptée à l'unanimité

Sa proposition, adoptée à l'unanimité en février 2025, supprimait notamment la barrière d'âge pour obtenir la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les malades en évolution rapide. Son héritage est double : d'une part, la voix d'un élu drômois qui a mis sa propre souffrance au service d'une cause collective ; d'autre part, un rappel à l'engagement politique au niveau local et national. « Jusqu'à ses derniers instants, il est resté fidèle à ses idées, à son engagement et à son franc-parler », a salué la municipalité de Tain-l'Hermitage.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Gilbert Bouchet Copyright GB Communication

Ce que cela signifie pour la Drôme

La nomination de Marie-Pierre Mouton au Sénat apparaît comme un choix logique et symbolique. Elle représente la continuité d'un engagement local fort, mais aussi une ouverture vers une nouvelle étape au plan national. Son discours insiste sur la « voix des territoires » : à une époque où la centralisation et la défiance envers les institutions croissent, ce leitmotiv prend un relief particulier. Dans un territoire comme la Drôme – rural, attaché à la proximité, mais aussi confronté à des défis d'attractivité, de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

numérique ou de transition – la présence d'une sénatrice enracinée peut faire la différence.

Un rôle de trait d'union
Ce rôle de « trait d'union » entre terrain et législation est ce que Marie-Pierre Mouton se propose de tenir, forte de son expérience au Département (budget sous tension, investissements dans les réseaux, soutien aux acteurs agricoles et aux actions sociales).

Une page qui tourne, un avenir à écrire
La passation s'inscrit donc dans un moment de transition : la fin d'un combat personnel et politique porté par Gilbert Bouchet, et le début d'un nouveau chapitre pour Marie-Pierre Mouton. Le «grand honneur» qu'elle évoque est aussi «une responsabilité immense». Elle devra conjuguer ancrage local et défis nationaux : financement des collectivités, ruralité, transition écologique, solidarité.

Le parti des Républicains
Pour le Parti Les Républicains et pour la majorité du Département de la Drôme, c'est une occasion de marquer leur présence et leur action. Pour les habitants, c'est aussi l'espoir que leur voix soit mieux entendue à Paris, non pas comme un simple relais administratif, mais comme un vecteur de projets concrets pour le territoire. En somme : un nom, une histoire, un combat. Et maintenant, une mission.
Mireille Hurlin